

41^{ème} Congrès du SAF – Clermont-Ferrand 8 9 10 novembre 2014

Motion adoptée

LES DEFENDRE TOUS

Depuis sa création, le SAF milite pour un égal accès au droit et à la justice. Il a dénoncé l'ultralibéralisme, la faiblesse permanente de l'aide juridictionnelle, la réforme de la carte judiciaire, qui ignorent l'impérieuse nécessité d'une justice de proximité.

La réforme de la profession d'avocat, symptomatiquement pilotée par Bercy, n'a comme finalité que la dérégulation qui porte atteinte à la diversité des exercices professionnels .Elle réduit l'avocat à la seule fonction de prestataire de service, soumis au diktat de la compétitivité, au détriment de sa mission d'auxiliaire de justice.

Le SAF rappelle au Gouvernement qu'il défend fermement les principes suivants :

- Un accès à la justice pour tous sur l'ensemble du territoire lequel impose la présence effective des avocats, de leurs Ordres et du juge
- L'indépendance institutionnelle et économique de l'avocat
- Le respect du secret professionnel et de sa finalité
- Une véritable rémunération des avocats assurant des missions de service public.

C'est à l'aune de ces principes que le SAF est partie prenante de l'évolution de la profession et des mutations technologiques, économiques et sociales.

Clermont Ferrand le 10 novembre 2014